

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du Lundi 02 décembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le deux décembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Nicolas VEAUUVY, Maire.

**Étaient présents** : M. le Maire, M. LÉQUIPPÉ, Mme JÉHANNO-LÉVÊQUE, M. BIGNON, Mme BOURLIER, Mme GARNIER, M. GAURY, Mme MARTINI, M. TISSERAND, M. VIOU

**Absents excusés** : M. CRUCHET, M. MARAIS, M. PADRO

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Sophie JÉHANNO-LÉVÊQUE en qualité de secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du 30 septembre 2019. Aucune observation formulée.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### BUDGET COMMUNE : DELIBERATION MODIFICATIVE N°05/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des inscriptions de crédits au budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de voter les inscriptions de crédits suivants au budget communal :

- 615231 F.D.	Entretien et réparations voirie	- 2 410.00€
- 023 F.D.	Virement à la section investissement	+ 2 410.00€
- 021 I.R.	Virement de la section fonctionnement	+ 2 410.00€
- 20151 I.D.	Concessions et droits similaires	+ 2 410.00€

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

### BUDGET COMMUNE – DELIBERATION MODIFICATIVE N°06/2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la comptabilisation des avances a changé en ce qui concerne les prélèvements dégrèvements jeunes agriculteurs et qu'il faut ouvrir des crédits au chapitre 014 imputation 7391171.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter les virements de crédits budgétaire suivants sur le budget commune :

615221 FD – Entretien et réparations bâtiments publics	- 135€
7391171 FD – Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 135€

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

## MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL)

**Considérant** la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

**Vu** ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **vu** le projet de modification des statuts du SIEIL,
- **adopte** les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

## ETAT DES PRESENTATIONS ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état transmis par Madame la trésorière de Langeais concernant les non-valeurs du budget assainissement sur l'année 2010 d'un montant de 120€.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état des non-valeurs décide d'accepter celle-ci est autorise Monsieur le Maire à lever la créance. La dépense sera imputée au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR (FONDS DEPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITE RURALE)

Monsieur le Maire expose le projet de restauration de la façade de l'église « Notre Dame » dont le coût prévisionnel s'élève à 58 908.50€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	59 908.50€ HT
FDSR enveloppe « projet et socle » :	29 454.25€
Solde : commune, financement assuré de la manière suivante :	
Emprunt :	26 454.25€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé, pendant le second semestre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet de restauration de l'église « Notre Dame »
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention auprès du département au titre du FDSR

A l'unanimité (pour ; 10 / contre : 0 / abstention : 0)

## Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que la mairie a eu un contrôle URSSAF sur l'année 2017 et qu'aucune irrégularité n'a été relevée au vu des documents consultés au titre de l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise Bouvet Gaury nous a transmis un devis concernant l'alimentation électrique du défibrillateur d'un montant de 808.50€ HT.

Monsieur le Maire donne lecture de deux demandes de subvention faites par l'APE « La Vallée du Lac » et l'association Chato CAPVTT. Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019, il avait été décidé à l'unanimité de verser un montant de 250€ pour l'APE « La Vallée du Lac » et 200€ pour l'association Chato CAPVTT.

Monsieur le Maire signale que le bureau du Comité des Fêtes démissionne à la fin de l'année. Il propose que la mairie assure pour l'année 2020 le repas des anciens, le repas champêtre de juillet, le vide grenier de septembre, le Noël des enfants et la galette des anciens.

Pour le repas champêtre, Monsieur le Maire et Monsieur LÉQUIPPÉ ont rencontré Jeannick BOUREAU qui accepte d'assurer le repas et la buvette. Il faudra donc des bénévoles pour l'installation et le démontage de cette journée qui semble à tous important de maintenir.

Monsieur LÉQUIPPÉ propose de repousser à 75 ans les invitations pour les anciens.

Monsieur le Maire informe que le SMIOM est dissous au 31 décembre 2019 et qu'il est remplacé par le SMIPE qui est situé à Bourgueil. La collecte des ordures ménagères ne sera pas modifiée pour notre commune. Les horaires de déchèterie risquent d'être changés. Le secrétariat du SMIOM est donc déplacé au SMIPE à Bourgueil en début d'année.

Le Maire,

N. VEAUUVY